



Conseil Consultatif Communal des Aînés de Braives



GUIDE DES SENIORS

Avec le soutien de
la



Wallonie

Introduction et table des matières

Le CCCA, promoteur du « Guide des Seniors »

Le Conseil Consultatif Communal des Aînés – en abrégé le **CCCA** – est constitué d’habitants de notre commune âgés de plus de soixante ans, originaires des différentes sections de l’entité, dont la candidature introduite dans la forme et les délais prescrits a été ratifiée par les Autorités communales. Le **CCCA** se réunit chaque mois et organise des activités, multiples et variées, en toute indépendance.

Les réunions se déroulent dans une ambiance sereine, amicale, propice à de fructueux échanges de vues.

A Braives, les seniors représentent, plus ou moins, un quart de la population. Ces seniors vivent dans un monde en pleine mutation, un monde où l’ordinateur est roi alors que la plupart d’entre eux ne maîtrisent guère l’informatique.

Soucieux d’améliorer la qualité de vie de ceux qu’il représente en leur assurant une meilleure intégration dans la vie communale et en leur évitant d’être marginalisés, le **CCCA** a conçu et porté le projet de publier un guide d’un maniement facile, rédigé dans une langue claire, un guide destiné à proposer au lecteur les renseignements de nature à l’aider à résoudre rapidement la plupart des problèmes qu’il pourrait rencontrer au quotidien.



Les membres du CCCA actuel :



ANDERSSON Jean
BAJOT Elise
de BROUWER Yvette
DETRIXHE Anne-Marie
DOCQUIER Edgard
DUFOUR René Fernand
DUHAUT Marie-France

GOFFIN Marie-Louise
GROVEN Marcel
HAUDESTAINE Lucien
HERMAN Marie-Jeanne
HOUGARDY Maria
JEUNEHOMME Anne-Marie
KIMPLAIRE Martine

LEMESTRE Marie-Madeleine
LOUIS Yvette
ONSSELS Michel †
PAYE-BOURGEOIS Jeannine †
RAES Bernard
SOTTIAUX Carmen

En pratique, le Guide comprend onze sections :

- | | |
|---|-------|
| 1) Introduction et table des matières – La présentation du CCCA, promoteur du « Guide des Seniors » | p. 2 |
| 2) L'administration | p. 4 |
| 3) La pension | p. 10 |
| 4) Le logement | p. 12 |
| 5) La sécurité | p. 17 |
| 6) La santé | p. 20 |
| 7) Le quotidien | p. 26 |
| 8) La mobilité | p. 33 |
| 9) Des experts au service des seniors | p. 38 |
| 10) Les numéros de téléphone à connaître | p. 49 |
| 11) Conclusion : le Mémo, l'indispensable résumé des informations utiles | p. 51 |

Comment utiliser le Guide ?

Il est disponible

- En version papier, d'une consultation rapide et facile
- En version numérique, téléchargeable sur le site de la Commune de Braives

<https://www.braives.be/>

L'ADMINISTRATION

La Commune de Braives



Site internet :
<https://www.braives.be/>

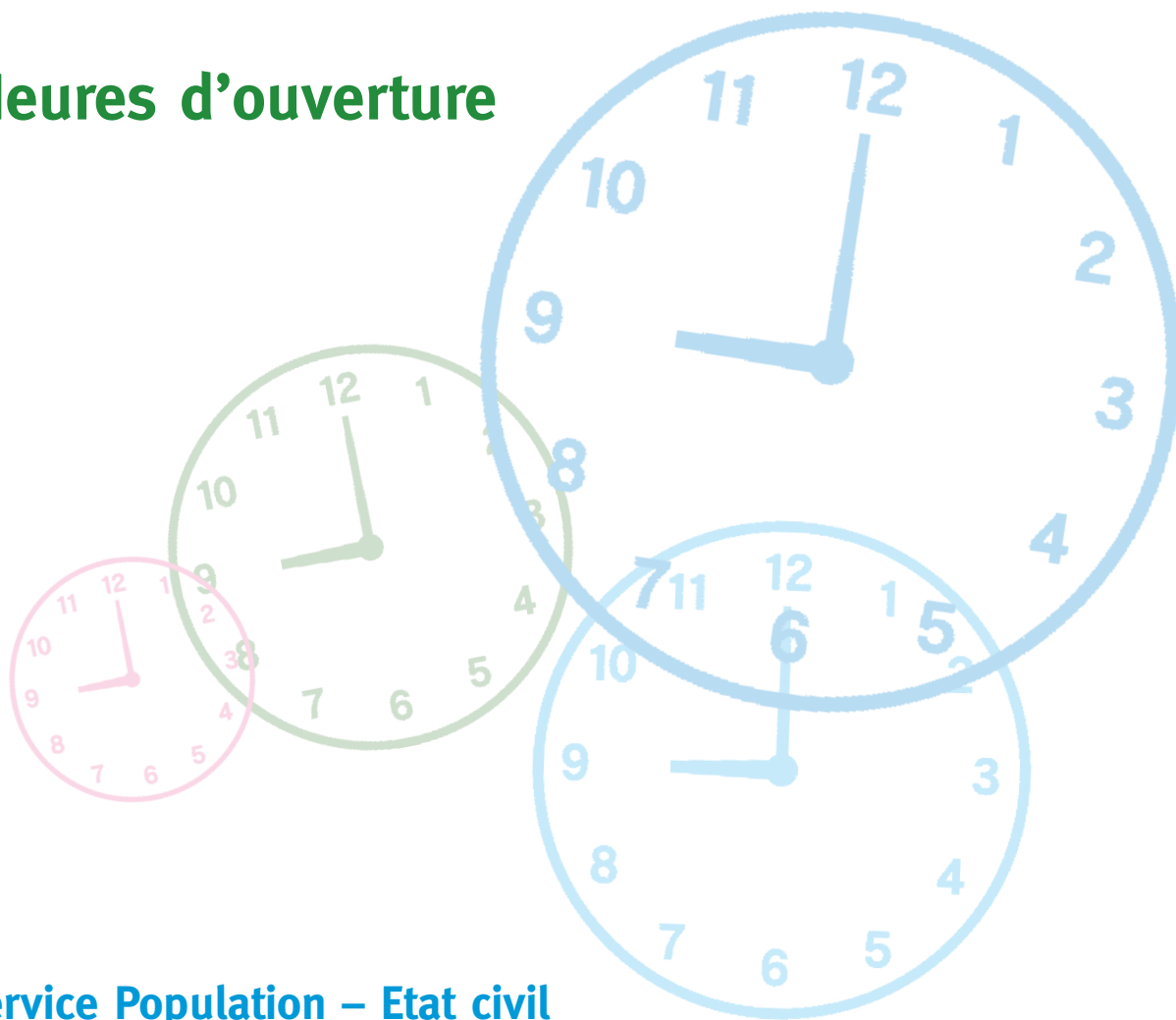
Informations pratiques

Administration communale de Braives
Rue du Cornuchamp 5 à 4260 Braives
Tél. : 019/69.62.80
Fax : 019/69.95.50
E-mail : info@braives.be

Directrice : Madame Eléonore MATHIEU
Facebook : Commune de Braives
Application smartphone
(disponible sur IOS et Android) : Braives

Notes :

Heures d'ouverture



Service Population – Etat civil

Le Service Population – Etat civil vous accompagne dans tous les moments importants qui ponctuent votre vie. C'est là que vous ferez renouveler votre carte d'identité, légaliser votre signature ou déclarer votre changement d'adresse. Le service délivre les extraits de tout acte d'état civil et divers certificats : composition de ménage, résidence, etc. Vous y effectuerez également les déclarations relatives à vos dernières volontés concernant les funérailles, le don d'organes, l'euthanasie.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30

Le lundi de 17h00 à 19h30

Le mercredi de 13h30 à 16h00

Notes :

.....

.....

.....

.....

Autres services

Les autres services bénéficient d'horaires spéciaux.

Il est recommandé de se renseigner auprès de ces services.

Accueil

Tél. : 019/69.62.80
Fax : 019/69.95.50
E-mail : info@braives.be

Agent constatateur

Tél. : 019/69.62.26
E-mail :
agentconstatateur@braives.be

Direction générale

Tél. : 019/69.62.80
E-mail :
directiongenerale@braives.be

Communication

Tél. : 019/69.62.53
E-mail :
communication@braives.be

Finances

Tél. : 019/69.62.20
E-mail :
finances@braives.be

Ressources humaines

Tél. : 019/69.62.71
E-mail :
rh@braives.be

Population - état civil

Tél. : 019/69.62.21 ou 019/69.62.24
E-mail :
population@braives.be

Patrimoine - logement

Tél. : 019/69.62.34
E-mail : patrimoine@braives.be
et logement@braives.be

Urbanisme

Tél. : 019/69.62.43
E-mail :
urbanisme@braives.be

Cimetières

Tél. : 019/69.62.54
E-mail :
cimetieres@braives.be

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

Autres services

Les autres services bénéficient d'horaires spéciaux.

Il est recommandé de se renseigner auprès de ces services.

Environnement

Tél. : 019/69.62.26 – 019/69.62.28

E-mail :
environnement@braives.be

Autorisations diverses

Tél. : 019/69.62.33

E-mail :
autorisationsdiverses@braives.be

Travaux – Voirie

Tél. : 019/69.62.40

E-mail :
travaux@braives.be

Energie

Tél. : 019/69.62.23

E-mail :
energie@braives.be

Agence de Développement local

Tél. : 019/69.62.42

E-mail :
adl@braives.be

Plan de Cohésion sociale

Tél. : 019/69.62.34

E-mail :
pcs@braives.be

Mobilité

Tél. : 019/69.62.30

E-mail :
mobilite@braives.be

Événementiel

Tél. : 019/69.62.72

E-mail :
evenements@braives.be

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

Le Centre Public d'Action Sociale de Braives



Le CPAS, véritable « bras social » de la commune, est un service social de première ligne accessible à toutes et à tous. Le but est de garantir à chacun de vivre dans des conditions respectueuses de la dignité humaine et d'assurer aux familles et aux personnes toute l'aide possible – une aide matérielle, sociale, médicale, administrative ou psychologique.

Informations pratiques

Rue du Cornuchamp 5 à 4260 Braives

Tél. : 019/69.62.80

E-mail : cpas@braives.be

Site internet : <https://www.braives.be/ma-commune/social/cpas>

Directrice : Madame Evelyne LAMBIE

Le CPAS de Braives est accessible tous les matins de 9h00 à 12h00 et joignable

- Entre 9h00 et 12h00 au numéro 019/69.62.80
- Entre 13h00 et 16h00 au numéro 019/69.62.65

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

Missions

Le CPAS peut vous aider dans les domaines suivants :

- L'aide sociale
- L'aide et les soins à domicile (repas chauds à domicile, solitaxi)
- L'aide au logement
- L'insertion sociale et professionnelle
- La médiation de dettes
- Le tuteur énergie au numéro 0470/28.44.49
- Les titres-services



Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

LA PENSION



Il est conseillé d'introduire votre demande de pension auprès du département « Pensions » un an avant d'atteindre l'âge de la pension.

Service fédéral des Pensions - Tour du midi – 1060 BRUXELLES

Le numéro spécial pension, gratuit, est le 1765.

Ce numéro est accessible tous les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 (17h00 le lundi) – www.servicepensions.fgov.be

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

Consultation de votre dossier pension

Votre dossier pension est disponible en ligne sur le site www.mypension.be qui est le portail en ligne des pensions pour toute information personnalisée sur les pensions légales et complémentaires, que vous soyez salarié(e), fonctionnaire ou indépendant(e), en activité ou pensionné(e) ou si vous avez travaillé à l'étranger.

En tant que futur(e) pensionné(e), vous pouvez y simuler votre date de pension et y calculer le montant à percevoir. Vous avez la possibilité de consulter vos paiements et de communiquer en ligne.

Si vous avez une plainte à propos de votre pension légale, vous pouvez vous adresser gratuitement au médiateur et coordinateur des plaintes du SdPSP pour les pensions,

Médiateur pour les pensions

WTC II

Boulevard Simon Bolivar 30/5 - 1000 BRUXELLES - 02/274 19 80

www.mediateurpensions.be - plainte@mediateurpensions.be

Horaire : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Vous pouvez également prendre contact par écrit, mais le traitement de votre demande risque de nécessiter plus de temps.



Notes :

LE LOGEMENT



La vente et la location de matériel médical

GMedi

Chaussée de Tirlemont 35 à 4261 Braives (Latinne)

Tél. : 019/69.85.52

E-mail : info@gmedi.be

Site internet : www.gmedi.be

Notes :

.....

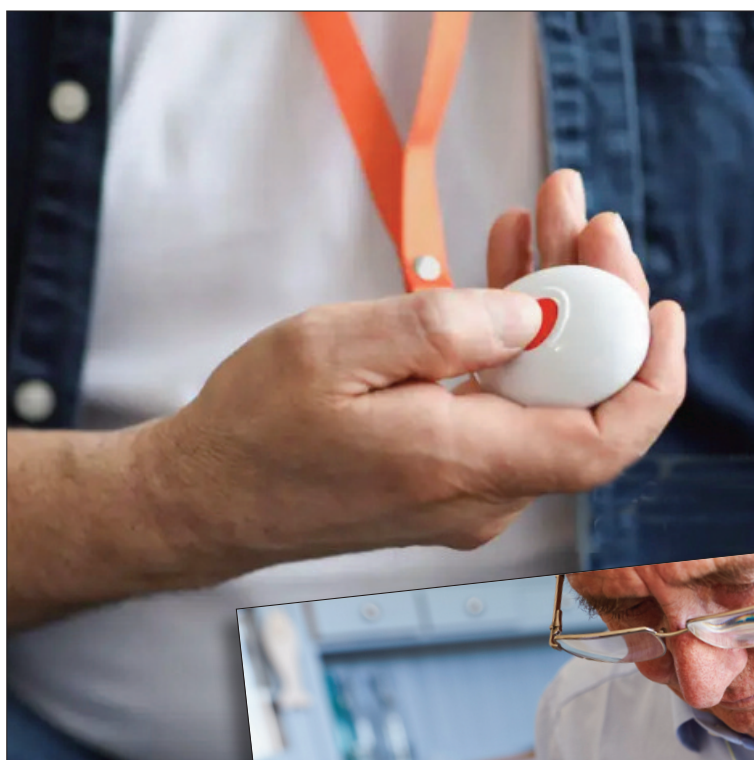
.....

.....

.....

.....

La télévigilance



C'est un système d'appel à l'aide qui vous relie, 24h/24 et 7j/7, à une centrale téléphonique qui garantit une intervention en cas de problème. Les renseignements sont à prendre auprès de votre mutuelle.



Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

Les maisons de repos

AMAY – L’Esterel – Maison de repos / Maison de repos et de soins / Courts séjours / Accueil de jour – 085/31.02.00

ANTHEIT – La Maison Dieu – Maison de repos / Maison de repos et de soins / Courts séjours
085/23.14.30

BEN-AHIN – Résidence Les Prés Brion – Maison de repos / Maison de repos et de soins / Appartements / Résidence-services / Accueil de jour – 085/84.84.11

COUTHUIN – La Maison L’Eau Vive – Maison Abbeyfield – 085/24.05.53 – 0483/46.22.91

CRISNEE – Résidence Célinie – Maison de repos / Maison de repos et de soins : 04/263.23.24

FAIMES – Résidence Les Blés d’Or – Maison de repos / Maison de repos et de soins
019/56.65.45 – 0475/79.30.24

HANNUT – La Tonnelle – Maison de repos / Maison de repos et de soins / Courts séjours
Résidence-services – 019/63.06.00

HANNUT – Résidence Loriers – CPAS de Hannut – Maison de repos / Maison de repos et de soins / Résidence-services – 019/51.98.00 – La structure comprend un Centre d’Activités Naturelles Tirées d’Occupations Utiles (cantou) pour la prise en charge de personnes dépendantes, atteintes de démence ou de la maladie d’Alzheimer

HUY – Home Saint-Joseph – 085/21.14.16

HUY – Le Mont Falise – Maison de repos / Maison de repos et de soins / Courts séjours
085/84.81.00 – 085/84.81.02

HUY – Résidence Notre-Dame – ACIS – Maison de repos / Maison de repos et de soins / Courts séjours / Résidence-services / Accueil de jour – 085/24.40.50

Notes :

HUY – Vallée du Hoyoux – Maison de repos / Maison de repos et de soins / Résidence-services – 085/84.82.11 – La structure comprend un Centre d'Activités Naturelles Tirées d'Occupations Utiles (cantou) pour la prise en charge de personnes dépendantes, atteintes de démence ou de la maladie d'Alzheimer

MOMALLE – Résidence Les 4 Saisons – Maison de repos / Maison de repos et de soins / Courts séjours – 04/230.28.40

POUSSET – La Ferme Blanche – Maison de repos / Maison de repos et de soins / Courts séjours / Résidence-services – 019/60.70.80 – 0491/36.25.70

SAINT-GEORGES – Les Jolis Bois – CPAS – Maison de repos / Maison de repos et de soins / Résidence-services – 04/353.41.12 – 0496/85.64.67

TIHANGE – Les Floricots – Maison de repos / Maison de repos et de soins / Courts séjours / Résidence-services / Accueil de jour – 085/21.20.93

VILLERS-LE-BOUILLET – Le Marronnier – Maison de repos / Courts séjours – 085/23.62.83 085/23.14.30

VILLERS-LE-BOUILLET – Résidence Grandgagnage – CHR de Huy / Maison de repos 019/56.62.40

WANZE – Résidence Les Avelines – Maison de repos / Maison de repos et de soins Courts séjours / Résidence-services / Accueil de jour – 085/84.80.11

WANZE – Seniorie du Val – Maison de repos / Maison de repos et de soins Courts séjours – 085/21.53.71

WAREMME – La Clé des Champs – Maison de repos / Maison de repos et de soins Courts séjours – 019/32.36.60

WAREMME – Résidence Les Heures Paisibles – Maison de repos / Maison de repos et de soins Accueil de jour – 019/33.88.00

Notes :

Les mutuelles

Solidaris – La Mutuelle Socialiste – 04/341.62.11 – 04/341.62.88

Mutualité Chrétienne – 0800/10.987

Mutualité Libérale – 0800/14.448

Union nationale des Mutualités Neutres – 019/32.44.98

Union nationale des Mutualités Libres – 02/778.92.11

Partenamut – 02/444.41.11

Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité – 04/222.02.36

Les services de soutien à domicile

Aide et Soins à Domicile (ASD) – 04/342.84.28

Centrale de Services à Domicile (CSD-Solidaris) – 04/338.20.20

Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) – 085/27.49.99

Vivre à Domicile Province de Liège (VAD-PLG) – 04/365.80.88

Le Maillon – 019/86.03.62

Et si ma maison est rendue inhabitable suite à un sinistre ?

Il suffit de prendre contact avec les services communaux,
et spécialement avec le CPAS qui est habilité à gérer cette matière
et à apporter toute l'aide possible.

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

LA SÉCURITÉ

La commune de Braives fait partie de la zone de Police Hesbaye Ouest avec les entités de Burdinne, Hannut, Héron, Lincient et Wasseiges. Cela représente +/- 37 500 habitants et une superficie à couvrir de 240.6 Km².



Pour contacter la zone de Police :

Poste central HANNUT :

Rue Joseph Wauters 68 - 4280 HANNUT

019/659.500 - ZP.Hesbayeouest@police.belgium.eu - www.police.be/5293

Ouvert en semaine de 8h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 13h00

La zone dispose également de 5 postes de quartier :

Poste de BRAIVES :

Rue du Cornuchamp 7 - 4260 BRAIVES

Poste de BURDINNE :

Rue des écoles 2 - 4210 BURDINNE

Poste de HERON :

Place communale 1 - 4218 COUTHUIN

Poste de LINCENT :

Rue des écoles 1 - 4287 LINCENT

Poste de WASSEIGES :

Rue du Baron d'Obin 143 - 4219 WASSEIGES

Pour les dépôts de plainte, la zone de Police fonctionne sur rendez-vous.

Notes :

Comment prendre rendez-vous?



- Visitez le site www.police.be/5293 - Cliquez sur « **Prise de rendez-vous** »

- Scannez le QR code
et suivez les instructions :



Vous éprouvez des difficultés avec l'informatique ? Ou préférez-vous tout simplement le téléphone ?

N'hésitez pas ! Prenez contact avec le commissariat de Hannut au 019/65.95.00 pendant les heures d'ouverture des bureaux (cfr ci-dessus). Le service se fera un plaisir de répondre à vos questions et même de prendre rendez-vous pour vous.

Pour les faits urgents, formez le 101 !

La Zone de Secours de Hesbaye :



Les agents de la Zone de Secours de Hesbaye assurent plusieurs missions primordiales pour la sécurité du citoyen

CONTACT :

Téléphone :

Urgence formez le 112

Administratif : 019/60.54.20

info@pompiershesbaye.be

Adresse :

rue Joseph Wauters 65 - 4280 Hannut

Notes :

La Zone de Secours de Hesbaye c'est :

- Sauver et assister des personnes dans des circonstances dangereuses
- Veiller à la protection des biens
- Assurer l'aide médicale urgente par les ambulanciers
- Assurer la lutte contre l'incendie et l'explosion et leurs conséquences
- Lutter contre la pollution
- Lutter contre la libération de substances dangereuses
- Assurer l'appui logistique
- Assurer les missions de prévention (incendies, intoxications, etc)



Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

LA SANTÉ

Ma santé

<https://www.braives.be/ma-commune/autres-services/sante-1>

Médecins Généralistes

Pour consulter un médecin généraliste :
Les jours ouvrables, vous contactez
votre médecin traitant ou son secré-
tariat.

Le samedi, le dimanche et les jours fé-
riés, un médecin généraliste vous reçoit
au Poste de Garde, chaussée de Tirle-
mont 7B – BRAIVES – Tél. 085/31.12.42.
Si vous ne pouvez pas vous déplacer,
vous formez le 1733.



POSTE DE GARDE	Chée de Tirlemont 7B BRAIVES	085/31.12.42
BLAISE Mélanie FRANKIGNOUL Virginie MELOTTE Charlotte	Rue Guillaume Boline 19 FALLAIS	019/69.87.40
LOODTS Patrick MICHEL Bernadette	Rue Val de Méhaigne 3 FALLAIS	019/51.30.48
SYBERS Frédéric BOXUS Valérie	Rue Grande 27 CIPIET	019/69.95.51 https://cabinetsybersboxus.mikrono.com/

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

la santé

Pharmacies

Vous trouverez la pharmacie de garde la plus proche de chez vous sur le site www.pharmacie.be
Si votre pharmacie est fermée, la plupart des officines donnent la liste des établissements de garde sur leur répondeur.

Un call center vous renseignera 24h sur 24 et 7 jours sur 7 au 0903/99 000 [1,50 €/min.]

BERTRAND	Rue du Cornuchamp 93 BRAIVES	019/69.90.84 https://braives.pharmacie.be/
KAIRIS	Chée de Tirlemont 51 FALLAIS	019/56.61.01 https://www.pharmaciekairis.be/
BELIN	Rue de Lens-St-Remy 1 AVENNES	019/69.91.28 https://akaption.be/pharmaciebelin/

Infirmiers

INFI HANNUT-BRAIVES	Rue du Zèé 26a BRAIVES	0486/52.74.87 https://linfi.be/
SCHOUFFLER Christiane CROQUET Stève GERARD Caroline	Rue des Golettes 7 LATINNE	0475/70.22.41 – 019/69.84.69 0477/53.88.49 0497/54.70.70
MAYA l'ABEILLE	Rue de Moxhe 26	019/69.80.77

Aide et Soins à Domicile (ASD) – 04/342.84.28

Notes :

.....

.....

.....

.....

Le comportement adapté durant des périodes particulières :

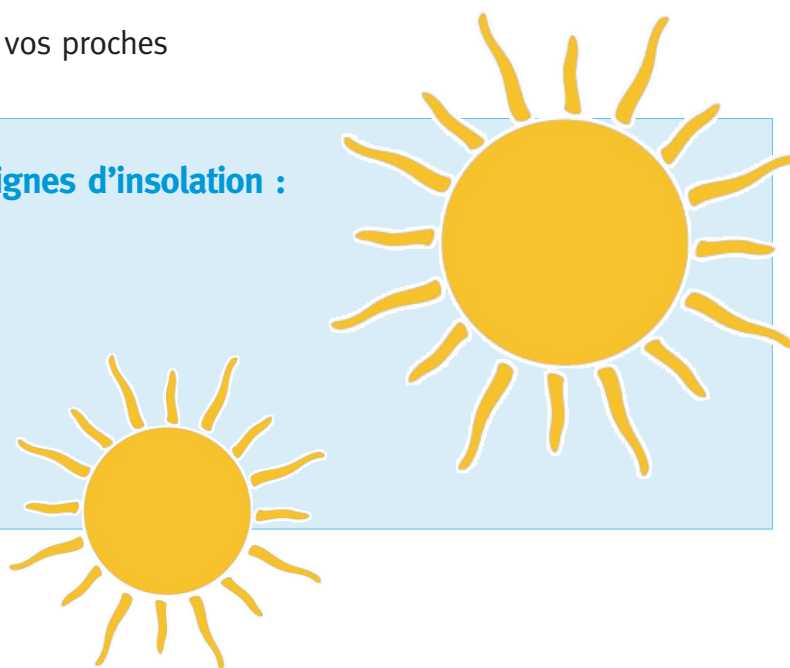
Canicules et grands froids, quelques conseils

Comment se comporter en période de canicule :

- Boire régulièrement de l'eau
- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Éviter les efforts physiques
- Ne pas boire d'alcool
- Maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour
- Séjourner dans un endroit frais
- Prendre régulièrement contact avec vos proches

Signes d'insolation :

1. Les crampes
2. La fatigue inhabituelle
3. Les maux de tête
4. La fièvre supérieure à 38°
5. Les vertiges ou nausées
6. Le langage incohérent



Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

Comment se protéger pendant une vague de froid :

Adapter son alimentation

- Mettre l'accent sur les féculents
- Favoriser fruits et légumes
- Boire de l'eau en quantité
- Ajouter au menu des compléments à base de plantes

Bien s'habiller

- Avoir plusieurs couches
- Choisir les bonnes matières (fibres organiques, coton, lin)
- Protéger les extrémités du corps
- Modifier ses pratiques sportives
- Éviter de sortir le soir
- Éviter les espaces confinés
- Renouveler l'air

N'hésitez pas à contacter votre aide ou votre personnel soignant à domicile en cas de situation difficile. Pour des troubles liés aux fortes chaleurs ou au grand froid, contactez immédiatement votre médecin traitant.

Vous pouvez également adhérer au Plan Canicule et au Plan Grand Froid qui sont initiés par la Zone de Secours et organisés avec l'appui des Communes.

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

Les services hospitaliers

Centre Hospitalier Bois de l'Abbaye (CHBA) [anciennement Clinique Joseph Wauters]

Général : 019/33.80.00 – Prise de rendez-vous : 019/33.80.30

Urgences : 019/33.88.40

Avenue de la Résistance 2 à 4300 WAREMME

Centre Hospitalier Bois de l'Abbaye (CHBA)

Général : 04/338.70.00

Rue Laplace 40 à 4100 SERAING

Centre Hospitalier Régional Notre-Dame à Waremme (CHC)

Général : 019/33.94.11 – Prise de rendez-vous : 019/33.94.41

Urgences : 019/33.95.00

Rue de Sélys-Longchamps 47 à 4300 WAREMME

Centre Hospitalier Régional de Huy (CHRH)

Général : 085/27.21.11 – Prise de rendez-vous : 085/27.27.27

Urgences : 085/27.72.00

Rue des Trois Ponts 2 à 4500 HUY

Centre Hospitalier Régional de la Citadelle, du Château Rouge et de Ste-Rosalie (CHR)

Général : 04/321.61.11

Urgences : 04/321.60.41

Boulevard du Douzième de Ligne 1 à 4000 LIEGE

Rue du Grand Puits 47 à 4040 HERSTAL

Rue des Wallons 72 à 4000 LIEGE

Également Clinique André Renard – Rue André Renard 1 à 4040 HERSTAL – 04/248.72.11

Centre Hospitalier Universitaire du Sart Tilman (CHU)

Général : 04/242.52.00 – Prise de rendez-vous : 04/242.52.52

Urgences : 04/366.77.11 Quartier Hôpital – Avenue de l'Hôpital 1 à 4000 LIEGE

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

Les services hospitaliers

Clinique CHC MontLégia

Général : 04/355.50.00 – Prise de rendez-vous : 04/355.50.05

Urgences : 04/355.60.00

Boulevard Patience et Beaujonc 2 à 4000 LIEGE

Les services de santé spécialisés

Services de santé mentale (SSM)

- SSM de Waremme – 019/32.47.92
- SSM de Hannut – 019/51.29.66
- SSM « L'Accueil » de Huy – 085/25.42.26

Services d'écoute

- ASBL Espace Seniors – 02/515.02.73
- Respect Seniors – Agence Wallonne de lutte contre la maltraitance des aînés – 0800/30.330
- Télé-Accueil – 107
- Centre de prévention du suicide – 0800/32.123

Plate-forme des Soins Palliatifs en Province de Liège ASBL (PSPPL) – 04/342.35.12

ASBL Aidants proches – 081/30.30.32

Associations spécialisées :

- Fondation contre le Cancer – Cancer phone – 0800/15.801
- Ligue Parkinson – 0474/26.84.36 (Liège) – 081/56.88.56 (Namur)
- Ligue Alzheimer – 0800/15.225
- Alcooliques anonymes (AA) – 02/513.23.36 – 078/15.25.56
- Ligue Braille – 04/229.33.35
- La Lumière ASBL – 04/222.35.35
- Fédération Francophone des Sourds de Belgique – 02/644.69.01 - info@ffsb.be
- Mobilité Intégration Liberté Autonomie (MILA) – 04/259.42.60
- Association Belge du Diabète (ABD) – 02/374.31.95
- Tabac Stop – 0800/11.100

Notes :

LE QUOTIDIEN

Les titres-services

Ce service organisé et géré par le CPAS permet aux Braivois qui le souhaitent d'obtenir l'accompagnement d'une aide-ménagère reconnue dans le cadre des titres-services.

L'aide-ménagère peut effectuer les tâches suivantes :

- Le nettoyage de l'habitation
- Le nettoyage des vitres
- La lessive et le repassage
- Les petits travaux occasionnels de couture
- Les courses ménagères et la préparation des repas

Informations :

Tél. : 019/69.62.60

E-mail : kevin.planque@braives.be ou cpas@braives.be

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Le mercredi de 13h00 à 15h30

Les centrales de repassage

Il existe deux centrales de repassage sur le territoire braivois. Vous pouvez y déposer votre manne à linge pendant les heures d'ouverture au public. Vous récupérez votre linge dans un délai de 72 heures.

La centrale de repassage de Ciplèt – rue de Void 9 à 4260 Braives (Ciplèt)

La centrale de repassage de Braives – Chemin du Via 3 à 4260 Braives

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 7h30 à 10h30 et du lundi au jeudi de 16h00 à 18h00

Information :

Tél. : 019/69.62.60

E-mail : kevin.planque@braives.be

Notes :



L'Agence Locale pour l'Emploi

- Vous avez besoin de quelqu'un pour vous aider pour le petit entretien de votre jardin, pour la garde d'enfants, de personnes âgées ou handicapées ?
- Vous avez besoin d'un dépannage administratif ?

Informations :

Tél. : 019/69.62.67

E-mail : alembraives.be@skynet.be

Adresse : rue du Cornuchamp 5 à 4260 Braives (à l'Administration communale)

Heures d'ouverture

Les permanences se tiennent le lundi de 9h00 à 12h00 et le mardi de 14h00 à 16h00

Notes :

Le bureau de poste de Braives

Informations :

Adresse : rue du Cornuchamp 9 à 4260 Braives (à côté de l'Administration communale)

Tél. : 02/201.23.45

Site internet : www.bpost.be

Heures d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h00

Mardi et jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h45 à 18h00

Fermé le samedi et le dimanche

Distributeur de billets

Rue du Centre 80A à 4261 LATINNE

Le marché local

Lieu : Chemin du Via 20 à 4260 Braives

à l'ancienne gare de Braives

Chaque mercredi de 15h00 à 19h00

Informations

Tél. : 019/69.62.42

E-mail : adl@braives.be



Notes :

Espace Samare



**ESPACE
SAMARE**
CENTRE CULTUREL

La mission du Centre Culturel Espace Samare est de travailler avec et pour les citoyens, afin de garantir l'exercice des droits culturels, individuellement et collectivement, à l'occasion d'ateliers (théâtre, céramique, écriture...) et de rencontres (conférences, cafés-concerts, expositions, « Balades Braivoises et Burdinnoises », ...)

Adresse : Chemin du Via 20 à 4260 Braives (à l'ancienne gare de Braives)

Informations .:

Tél. : 019/54.92.52

E-mail : info@culture-braives-burdinne.be

Site internet : www.culture-braives-burdinne.be

Heures d'ouverture :

Lundi de 9h30 à 12h30

Mardi de 13h00 à 17h00

Mercredi de 9h30 à 17h00

Jeudi de 9h30 à 12h30

Vendredi de 9h30 à 12h30

Fermé le samedi et le dimanche



Notes :

La bibliothèque communale

Forte d'un fonds de 60.000 ouvrages, la bibliothèque fait partie d'un réseau de 4 entités – Braives, Burdinne, Héron et Wanze – qui forment le Réseau de Lecture Publique Burdinale Mehaighe. Les livres circulent librement entre les 4 implantations et il est possible de formuler des demandes hors du réseau.



Vous ne disposez pas d'un moyen de locomotion ou votre état de santé ne vous permet pas de vous déplacer jusqu'à la bibliothèque ? Pas de problème, le service de prêt à domicile est là pour vous. Concrètement, chaque premier mardi du mois, une navette porte des sacs de livres au domicile des bénéficiaires. Le choix est réalisé en fonction de vos préférences.

Adresse : Chemin du Via 20 à 4260 Braives (à l'ancienne gare de Braives)

Informations : Tél. : 019/54.92.55

E-mail : bibliotheque.braives@gmail.com

Notes :

Site internet : www.braives.be/loisirs/culture/bibliotheque-bibliobus/bibliotheque
Heures d'ouverture : Le mercredi de 13h30 à 17h00, le samedi de 11h00 à 12h30
En pratique :

- Cotisation de 8€ par an pour les adultes
- Prêt gratuit d'une durée d'un mois
- 0.1€ par livre et par jour pour les livres en retard
- Catalogue en ligne <https://mabibli.be/>

Le Bibliobus

Le bibliobus s'arrête à plusieurs endroits sur le territoire de la Commune :
<https://www.braives.be/loisirs/culture/bibliotheque-bibliobus/bibliobus>

Les prêts sont consentis pour deux passages et sont renouvelables une fois.

La réservation de livres est possible lors de votre visite au Bibliobus, par lettre (rue de Wallonie 28 à 4460 Grâce-Hollogne) et par courriel (culture.bibliobus6@provincedeliege.be).

Informations : Tél. : 04/279.53.79

E-mail : biblio.itinerante@provincedeliege.be

Site internet : www.provincedeliege.be/fr/bibliobus

Groupe d'Action Locale - GAL Burdinale Mehaigne

Braives • Burdinne • Héron • Wanze



Depuis 2003, les Communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze se sont associées avec les partenaires locaux privés pour former le GAL Burdinale Mehaigne. Au sein du GAL, les différents chargés de mission travaillent différents axes sur les thèmes du

lien social, de l'agriculture, des pollinisateurs et de l'alimentation locale.

Place François Faniel 8 - 4520 Wanze - +32 (0) 85 23 05 25

info@pays-burdinale-mehaigne.be - www.galbm.be

Notes :

Le Parc Naturel Burdinale – Mehaigne

Notre Commune fait partie du Parc Naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne. Créé en 1991, le Parc, qui s'étend sur une superficie de 11.000 hectares, regroupe 22 villages et hameaux des communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze.

Ses objectifs se développent sur quatre axes :

- L'aménagement du territoire
- La conservation de la nature
- La protection de l'environnement
- Le développement rural et économique

Adresse : Rue de la Burdinale 6 à 4210 BURDINNE

Informations :

Tél. : 085/71.28.92

E-mail : info@pnbm.be - Site internet : www.pnbm.be

La Maison du Tourisme Terres-de-Meuse

La mission de la Maison du Tourisme Terres-de-Meuse consiste à assurer l'accueil et l'information des touristes et à faciliter les synergies entre les différents acteurs publics et privés concernés par le tourisme. La Maison du Tourisme aide à trouver la documentation, à préparer les visites et à glaner les bons plans du moment.

Toutes les cartes des promenades pédestres et cyclistes sont disponibles sur le site de Terres de Meuse : www.terres-de-Meuse.be

Adresse : Quai de Namur 1 à 4500 Huy

Informations :

Tél. : 085/21.29.15

E-mail : info@terres-de-meuse.be - Site internet : www.terres-de-meuse.be

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00

Le samedi, le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 16h00

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

LA MOBILITÉ



Les lignes de bus

Abonnement TEC: depuis le 1er septembre 2022, un tarif de 12 euros a été instauré pour les abonnements des 65 ans et plus et pour les bénéficiaires d'intervention majorée (BIM). Cet abonnement annuel permet de voyager sur l'ensemble du réseau TEC à tarif réduit.

Pour bénéficier de cet abonnement, il faut posséder une carte MOBIB nominative que l'on peut commander

- dans tous les espaces TEC sur présentation d'une pièce d'identité
- sur l'E-SHOP du TEC

Pour les personnes qui ont le statut BIM, ces abonnements sont gratuits moyennant présentation de l'attestation.

Notes :

Les lignes de bus (suite)

Renseignements : 04/361.91.11

Les lignes de bus :

- 127 : Landen-Hannut
- 145 : Huy-Waremme
- 283 : Waremme-Hannut

La ligne de bus express :

- E84 : Namur-Waremme
- Arrêts à Braives (au carrefour Duchâteau) et à Ciplet (sur la N80)
- Tickets disponibles à la Librairie Herman (rue du Sacré-Cœur à Braives)

Horaires, itinéraires et tarifs sur le site du TEC : www.letec.be 04/361.94.44

SNCB

Les personnes de 65 ans et plus peuvent bénéficier d'un Senior Ticket.

- Toutes les informations sur le site de la SNCB : <https://www.belgiantrain.be/fr>
- Ticket Seniors – Tél. : 02/528.28.28

Condition : aller-retour obligatoire le même jour

En semaine, le voyage est autorisé à partir de 9h00

Le week-end, aucune restriction d'heure

Voyage autorisé partout en Belgique (à l'exception des points-frontière)

Aucune contrainte de nationalité : tous les voyageurs peuvent en bénéficier pour des voyages à partir du jour de leur 65ème anniversaire

Prix du ticket (mai 2024) : 8.30€ en 2ème classe – ce tarif est régulièrement modifié : à vérifier auprès de la SNCB

N.B. : Pour plus d'infos, consulter le site de la SNCB à la rubrique "Mon Voyage"

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

Bon Pied Bon Oeil

Service de transports médicaux (dialyse, chimio, radiothérapie, ...) et loisirs pour personnes à mobilité réduite.

Disponibilité du lundi au vendredi de 6h00 à 19h00, le week-end uniquement sur rendez-vous.

L'intervention financière est variable : gratuite dans les zones TEC pour les plus de 65 ans en possession de la carte TEC Horizon 65+

Hors zones TEC + étranger (actuellement 1,50 €/km à diviser par le nombre de personnes prises en charge)

Adresse principale : Rue du Luxembourg, 1 – 4280 Hannut – 019/51.32.70 – 0477/23.40.04
Heures d'ouverture : tous les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00



Notes :

Le Solitaxi



Pour qui ?

Toute personne habitant sur le territoire de la commune de Braives qui, faute de moyen de transport personnel ou d'une autre possibilité de transport qui lui soit accessible, rencontre des difficultés réelles de déplacement pour :

- Bénéficier de soins de santé (médecins, hôpitaux, ...) et de médicaments (pharmacien) ;
- Accomplir des démarches auprès d'administrations ou de services (Commune, CPAS, Poste, banque, ...) ;
- Accéder à certains biens de consommation nécessaires à la vie quotidienne (courses, ...) ;
- Rendre visite à des personnes qui séjournent dans certains établissements (hôpital, maison de repos, ...) ;
- Ou toute autre démarche à caractère social (entretiens d'embauche, activités)

En outre, des déplacements pourront être assurés dans le cadre d'activités socio-culturelles et autres.

Quand ?

Les transports sont effectués par un agent du CPAS spécialement affecté à cette mission avec le véhicule "SOLITAXI" qui circule toute la semaine du lundi au vendredi de 8h30 à 10h30 et de 14h00 à 16h00. Les personnes sont prises et reconduites à leur domicile. Sauf cas d'urgence, la demande doit être faite par téléphone au CPAS, au minimum 48 heures à l'avance.

Notes :

Destinations ?

Les déplacements sont effectués au maximum dans un rayon de 15 kilomètres. Pour les transports plus lointains, la demande motivée doit être faite au minimum 5 jours à l'avance. Les déplacements de proximité et dans l'entité sont toutefois prioritaires.

Coût ?

- forfait de 0,3542€/km/personne (tarif fixé au 01/07/2020 et indexé chaque année) à compter de la prise en charge de la personne à son domicile jusqu'au lieu final de la course ou de la destination ou du retour.

- Accompagnement/attente: 1 euro/heure (toute heure entamée sera due)

N.B. : les frais éventuels de parking sont à charge du demandeur. Le coût lié à des circonstances non reprises par la présente convention fera l'objet d'un accord préalable entre le demandeur et le CPAS.

Le **SOLITAXI** est un service dont la vocation est avant tout sociale et ce tant au niveau du public visé que des courses à effectuer. Il ne peut donc se substituer aux taxis conventionnels, aux ambulances ou services spécialisés dans le transport de personnes handicapées ou malades qui ont besoin d'une assistance particulière pour se déplacer.

Contact :

CPAS de Braives – Rue du Cornuchamp 5 à 4260 BRAIVES

Isabelle BRUYLANDT – 019/69.62.63 – 019/69.62.70 - isabelle.bruylandt@braives.be

Du lundi au vendredi

Les autres transports de personnes

- Votre mutuelle
- AmbuHuy : 0493/11.21.12
- Croix-Rouge : 085/21.13.91
- Chauffeurs du Cœur : 0491/88.22.31 – 0497/55.42.18

Notes :

DES EXPERTS AU SERVICE DES SENIORS

Enéo – EnéoSport

Tél. : 04/221.74.46

Il s'agit d'un mouvement social des aînés, subsidié par les pouvoirs publics et donc ouvert à tous. Il propose des espaces de rencontre, des activités sportives, culturelles et récréatives pour et par les aînés. Les maîtres mots de toutes ces activités : le bien-être, la solidarité, l'écoute, la création de liens, les opportunités de s'évader et de s'engager.



Espace Seniors ASBL

Tél. : 04/340.68.19

Il s'agit d'une association du réseau Solidaris qui est reconnue en éducation permanente, subsidiée par les pouvoirs publics et donc ouverte à tous. Elle représente et défend les droits des personnes de plus de 55 ans.

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

Service Hestia de la Croix-Rouge

Tél. Waremme : 019/33.03.23

Tél. Hannut : 019/51.17.24 – 0499/14.21.96

Vous vivez isolés et vous vous sentez seuls ? Sur simple demande, une personne bénévole vous rend visite chaque semaine. Une occasion de bavarder, de boire un café, de partager une activité ou une promenade et de renouer avec le plaisir d'être en lien.



ALTEO

Tél. : 04/228.75.91 – 02/246.42.26 – liege@alteoasbl.be

C'est un mouvement social, proche des citoyens, visant à rassembler les personnes malades, handicapées ou valides dans le respect de l'autre, dans sa différence, lors d'activités ou de vacances

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

Enseignement de promotion sociale

Ouvert à tous, à tout âge
0800/14.162

Universités



Les universités du 3e âge organisent des conférences hebdomadaires, des cours, des animations artistiques et même sportives. Ce sont des ASBL qui ont pour but d'organiser les activités de loisirs des personnes disposant de temps libre et de favoriser leur enrichissement intellectuel et culturel.

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

Université du 3e âge de Liège : 04/370.18.01

Université du Temps Disponible (UTD) de Huy (Rue Sous-le-Château 37 à 4500 HUY) : 085/25.44.59 – Pour remplir sa mission de développement culturel, l'UTD s'associe avec plusieurs partenaires : elle est aussi affiliée à l'Association Francophone des Universités du Troisième Âge de Belgique (AFUTAB). Les activités de l'UTD se déclinent en cours, ateliers, conférences, visites, excursions et voyages. Tous les renseignements sur <https://www.huy.be/loisirs/aines/universite-du-temps-disponible>.

Université Tous Âges de Namur : 081/72.40.26



Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

La Justice : les notaires et les maisons de Justice



Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

Les notaires :

A quoi sert un notaire ?

Mariage, achat d'une maison, décès d'un proche... tout au long de votre vie, le notaire est présent pour vous informer sur vos droits, vos devoirs et sur les conséquences juridiques et fiscales de vos engagements.

Il veille à ce que chacun ait clairement compris l'engagement qu'il va signer et toutes les implications qui en découlent.

Le notaire est indépendant, impartial et tenu par le secret professionnel.



Le notaire garantit la sécurité juridique et matérielle des actes des citoyens :

- Il informe et conseille ceux qui le consultent ;
- Il veille à la régularité des actes qu'il dresse en les authentifiant et en leur donnant la force probante et la force exécutoire ;
- Il conserve les actes, en les mettant à l'abri de toute perte ;
- Il collecte l'impôt dû à l'État à l'occasion des actes, ce qui lui permet de contrôler le montant réclamé ;
- Il donne les garanties de solvabilité ;
- Il est entièrement responsable des actes qu'il dresse et des renseignements qu'il donne.

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

Les notaires dans la région

Notaires HERMANN et FOURNIER

Rue de Landen 76 A à 4280 HANNUT – 019/51.14.30 – francois.hermann@notaire.be

Notaire Christophe PIRET-GERARD

Rue de Tirlemont 1 à 4280 HANNUT – 019/51.15.14 – christophe.piretgerard@belnot.be

Notaires Charles & Réginald Wauters et Hélène BACHY

Chemin des Dames 24 à 4280 HANNUT – 019/51.13.06 – r.wauters@notairewauters.be

Notaire Christophe VAN DEN BROECK

Rue du Marché 31 à 4500 HUY – 085/27.43.50 – christophe.vandenbroeck@belnot.be

Notaires NELLESSEN & VACCARI

Avenue Ch. et L. Godin 6 à 4500 HUY – 085/21.10.09 – notaire@vanelnot.be

Etudes notariales associées

Rue du Marché 24 à 4500 HUY – 085/25.00.55 – info@lesnotaires.be

Notaire Anne-Marie MISONNE

Rue Vankeerberghen 19 à 4500 HUY – 085/21.12.47

Notaires GREGOIRE

Rue de Bas-Oha 252/A à 4520 WANZE – 085/21.22.23 – denis.gregoire@belnot.be

Notaire GILMANT

Rue de l'Apleit 8 à 4500 HUY

Notaire Benoît CARTUYVELS

Rue du Centre 2 à 4260 BRAIVES – 019/69.92.16 – info@lesnotaires.be

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

Notaire Olivier DE LAMINNE DE BEX

Avenue Ed. Leburton 6 à 4300 WAREMME – 019/32.29.10 – olivier.delaminnebex@belnot.be

Notaire Olivier BEAUDUIN

Rue Hyacinthe Docquier 161 à 4300 WAREMME – 019/32.23.08 – info@bdnot.be

Notaires Pierre DUMONT et Hélène BOURGUIGNON

Avenue Edmond Leburton 7 à 4300 WAREMME – 019/32.21.22 – helene.bourguignon@belnot.be

Les maisons de justice

En intervenant auprès du justiciable, tout au long de son parcours judiciaire, l'Administration Générale des Maisons de Justice contribue à une société plus sûre et plus juste, qui s'appuie sur l'inclusion sociale et le mieux-vivre ensemble. Son action est initiée et légitimée par l'introduction d'une demande du justiciable ou d'un mandat d'une autorité. Elle se traduit par la prise en charge des besoins du justiciable qu'il exprime, de manière directe ou par l'intermédiaire de partenaires, afin de soutenir le développement de son capital social et humain. Elle se concrétise également au travers de l'accompagnement du justiciable dans l'exécution de décisions judiciaires. Et enfin, son action apporte des informations pertinentes aux autorités compétentes, tant sur le plan individuel que structurel, afin de soutenir leur décision.

La Maison de Justice de Huy :

Adresse principale : Chaussée de Liège 76 à 4500 HUY

La Maison de Justice se situe à 9 minutes à pied de la gare de Huy et à 10 minutes à pied du palais de justice. La Maison de Justice est également accessible par les bus 9, 12, 97, 102, 126A, 127, 146, 149 et E22. L'arrêt « Chaussée de Liège » se trouve au même niveau que le parking de l'Europe, à 2 minutes à pied de la Maison de Justice.

Notes :

Arrondissement : HUY-WAREMME

085/27 82 20

Fax : 085/27 82 21

maisondejustice.huy@cfwb.be

<http://www.maisonsdejustice.be>

Heures d'ouverture : tous les jours ouvrables de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Les missions des Maisons de Justice :

1 Les missions pénales

L'Administration générale des Maisons de justice (AGMJ) assure le suivi des justiciables qui doivent exécuter une peine ou une mesure autre que l'emprisonnement.

Dans le cadre de ses missions pénales, l'AGMJ intervient tant avant jugement (phase pré-sentencielle de la procédure) qu'après le jugement définitif (phase post-sentencielle).

Lors de la phase pré-sentencielle, l'AGMJ peut réaliser des enquêtes sociales à la demande du magistrat. Elle intervient aussi dans le cadre de la médiation.

L'AGMJ exerce également un rôle de guidance et de suivi vis-à-vis des auteurs d'infractions qu'ils soient prévenus, mais non condamnés, ou condamnés.

2 L'accueil des victimes

Tél : 085/24.46.45

Fax : 085/24.44.38

Le service d'accueil des victimes de la Maison de justice intervient auprès des victimes d'infraction et de leurs proches afin qu'ils reçoivent l'attention nécessaire durant toute la procédure judiciaire et qu'ils puissent faire valoir leurs droits.

Le service d'accueil des victimes informe et accompagne les victimes et les proches de victimes tout au long de cette procédure, du dépôt de la plainte jusqu'à l'exécution de la peine par l'auteur de l'infraction.

Notes :

A qui s'adresse le service d'accueil des victimes ?

- o Aux victimes et proches de victimes de toute infraction pénale (par exemple, un vol simple, un vol avec violence, des faits de mœurs, de la violence entre partenaires, un homicide,...) ;
- o Aux victimes et proches de victimes d'accidents de la route ayant entraîné la mort ou des blessures graves ;
- o Aux proches de personnes décédées dans des circonstances suspectes ;
- o Aux proches de personnes disparues dont la disparition est considérée comme inquiétante.

Le service d'accueil des victimes peut intervenir à la demande du magistrat en charge du dossier ou à la demande de la victime elle-même ou d'un de ses proches (éventuellement via un autre service).

A quel moment s'adresser à un service d'accueil des victimes ?

Le service d'accueil des victimes peut intervenir auprès d'une victime directement après les faits et à tout moment de la procédure judiciaire.

L'intervention de ce service est entièrement gratuite.

3 Les études sociales en cas de désaccord familial

En cas de désaccord familial relatif à un enfant, la personne concernée (la plupart du temps un parent) peut introduire une demande auprès du tribunal de la famille afin de trouver une solution. Le désaccord peut porter sur l'organisation de l'hébergement de l'enfant, l'exercice de l'autorité parentale ou le droit aux relations personnelles avec l'enfant. Avant de prendre sa décision, le juge de la famille peut demander à la Maison de justice de réaliser une étude sociale civile afin d'obtenir plus d'informations au sujet de la dynamique familiale autour de l'enfant. L'assistant de justice chargé de l'étude recueille les informations et les transmet au juge via un rapport. L'intérêt supérieur de l'enfant est la préoccupation centrale de son travail. L'étude sociale civile se déroule généralement sur une période de trois mois et elle est gratuite.

4 L'information aux citoyens

L'accueil social de première ligne consiste à accueillir et informer le citoyen confronté à des questions ou difficultés en rapport avec la justice dans des domaines bien précis.

(voir page suivante)

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

Quels sont les domaines?

- **Fonctionnement des Maisons de justice**
- **Généralités sur l'aide juridique (1^{ère} et 2^{ème} lignes) et l'assistance judiciaire**
- **Domaine civil**
 - o Séparation, divorce
 - o Adoption
- **Domaine pénal**
 - o médiation et mesures
 - o alternative à la détention préventive
 - o peine de travail autonome (PTA)
 - o probation
 - o peine de probation autonome
 - o libération conditionnelle
 - o grâces
 - o réhabilitation - effacement
 - o infractions et amendes
 - o exécution des peines privatives de liberté:
 - ° surveillance électronique
 - ° libération provisoire
 - ° congé pénitentiaire
 - ° détention limitée
 - ° mise à disposition du tribunal de l'application des peines
 - ° internement
- **Généralités sur les procédures devant les tribunaux civils et pénaux**

Quel est le rôle de l'assistant de justice ?

L'assistant de justice vous écoute et vous informe au sujet des différentes possibilités existantes et/ou vous oriente vers des services spécialisés.

L'accueil social de première ligne est gratuit et garantit l'anonymat.

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À CONNAÎTRE



112 : numéro réservé aux appels d'urgence dans l'ensemble de l'Union Européenne

100 : Ambulance

101 : Police fédérale

1733 : Médecins de garde

0903/99.000 : Pharmacies de garde

1718 : Urgence sociale ou alimentaire

105 : La Croix-Rouge de Belgique pour un transport non urgent en ambulance

107 : Télé-accueil : quelqu'un à qui parler de manière anonyme 24h/24 et 7j/7
Ecoute et orientation des personnes en difficultés psychologiques et relationnelles

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À CONNAÎTRE (SUITE)

0800/32.123 : Prévention suicide : une écoute citoyenne dans l'anonymat et sans crainte d'être jugé

0800/15.801 : Cancer-info : ligne téléphonique d'information et de soutien

0800/96.333 : Diabète ligne info

0800/30.330 : Respect Seniors : lutte contre la maltraitance envers les seniors

0800/98.100 : SOS Viol

0471/414.333 : SOS Parents

103 : Ecoute-enfants

1722 : Numéro pour les interventions non urgentes des pompiers (seulement activé en cas de tempête/inondation)

070/245.245 : Centre anti-poisons

04/366.72.94 : Centre des brûlés CHU du Sart Tilman

078/170.170 : CARD STOP : en cas de vol ou de perte d'une carte bancaire

00800/2123.2123 : DOC STOP : permet de bloquer l'utilisation des documents d'identité pour éviter leur usage frauduleux

1765 : Service Pension

0800/987.99 : APA – Allocation pour l'aide aux personnes âgées

AVIQ – Agence pour une vie de qualité :

- N° vert Handicap : **0800/160.61**

- N° vert Seniors : **0800/162.10**

1718 : S.O.S. Environnement Nature - à contacter en cas de pollution de l'eau, de l'air ou du sol, constituant une menace grave pour l'environnement ou l'écosystème.

Notes :

.....

.....

.....

.....

CONCLUSION : le Mémo, l'indispensable résumé des informations utiles



Calqué sur le modèle des **«Boîtes jaunes»**, voici le Mémo que vous pouvez compléter et disposer en bonne vue chez vous, en cas de besoin.

N'hésitez pas à informer vos proches de l'existence de ce Mémo et de l'endroit où le trouver.

Nom + Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

GSM :

Mail :

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

Numéro de registre national :

Groupe sanguin :

Compte(s) bancaire(s) :

-
-
-
-

Attention : ne pas noter le code de la carte bancaire !

Médecin traitant :

Médecins spécialistes :

-
-
-
-

Mes proches en cas d'urgence :

-
-
-
-

Pharmacie habituelle :

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

Dispositions

- Don d'organes
- Euthanasie
- Testament – coordonnées du notaire
- Assurances obsèques
- Dispositions

Assurances

- Mutuelle
- Hospitalisation / Soins de santé
- Incendie
- Familiale
- Auto
- Vie
- Décès

Etat de santé – Mis à jour :

Remarque importante : en aucun cas la responsabilité des intervenants des services d'urgence ne peut être engagée si cette fiche n'avait pas été consultée.

Aptitudes :

Thèmes	Bonne	Moyenne	Mauvaise
Orientation dans le temps et l'espace			
Mémoire			
Mobilité générale			
Vue			

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

Thèmes	Bonne	Moyenne	Mauvaise
Ouïe			
Capacité à comprendre le français et à s'exprimer dans cette langue			
Autre(s)			

Maladies connues :

-
-
-
-

Médicaments habituels :

-
-
-
-

Allergies :

-
-
-
-

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....



Commentaires :

-
-
-
-

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....



GUIDE DES SENIORS

Conseil Consultatif Communal des Aînés de Braives